

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision n° 27075 du 30 mars 2016 portant attribution
des échelons exceptionnels du grade de lieutenant-colonel**

NOR : INTJ1608862S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie,

Décide :

Article 1^{er}

Sont admis au 1^{er} échelon exceptionnel de leur grade les lieutenants-colonels désignés ci-après :

À compter du 1^{er} janvier 2016

Antoine	Patrick	117984	5243100	8255010069	École de gendarmerie de Chaumont
Canniccioni	Jean-Patrice	135354	5229870	7978040077	École de gendarmerie de Rochefort
Kriegel	Jean	109797	5175348	7967040986	Ministère de la défense
Laperle	Jean-Marie	135362	5311754	8164030632	Région de gendarmerie du Centre-Val de Loire
Lordon de Bonniol du Trémont	Marc	142389	5306099	8451020652	Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie
Martinache	Pierre-Yves	103609	5125695	7862010693	École de gendarmerie de Rochefort
Pizzol	Dominique	106447	5173915	7947020036	Direction générale de la gendarmerie nationale – Direction des systèmes d'information et de communication
Tenairi	Frédéric	123170	5130024	7795040038	École de gendarmerie de Rochefort
Zimmermann	Éric	154623	5296942	8475023544	Direction générale de la gendarmerie nationale – Direction des opérations et de l'emploi

À compter du 1^{er} mars 2016

Antoine	Didier	162305	5249370	8371021109	Région de gendarmerie de Lorraine – zone de défense et de sécurité Est
Breffy	Éric	139000	5321462	8431030613	Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale

À compter du 1^{er} mai 2016

Devoille	Dominique	128161	5271123	8370010181	Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale
Spillmann	Éric	146592	8005200	8699030535	Région de gendarmerie d'Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine

À compter du 1^{er} novembre 2016

Biastr	Philippe	154230	8011793	8703020002	Région de gendarmerie de Normandie
Le Hir	Bruno	132483	5282351	8461030041	Région de gendarmerie du Centre-Val de Loire

Article 2

Sont admis au 2^e échelon exceptionnel de leur grade les lieutenants-colonels désignés ci-après :

À compter du 1^{er} janvier 2016

Baud	Thierry	142659	5233989	8113040061	Union européenne
-------------	---------	--------	---------	------------	------------------

À compter du 1^{er} février 2016

Larbain Didier 147143 5200129 8121040060 Région de gendarmerie de Rhône-Alpes –
zone de défense et de sécurité Sud-Est

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 mars 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

P. MAZY